

# Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

Marseille, le 21/11/2025

Services des flottes et des marins Mission de la flotte de commerce Guichet unique du Registre international français

Réf: RI/2025/798

Affaire suivie par : Cécile DUPUIS--RÉMOND

rif.equipage@mer.gouv.fr Tél.: +33(0)4 86 94 67 50

## **DÉCISION N° RI/2025/798**

relative à l'ouverture d'une session du jury national chargé d'évaluer le niveau de connaissance de la langue française et des matières juridiques du capitaine d'un navire battant pavillon français et de l'officier chargé de sa suppléance

Le chef du guichet unique du Registre international français (RIF),

- VU l'article L. 5521-3 du code des transports ;
- VU le décret n° 2006-142 du 10 février 2006 relatif à la création du guichet unique prévu par la loi n°2005-412 du 3 mai 2005 relative à la création du registre international français;
- VU le décret n°2015-598 du 2 juin 2015 pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer (articles 3 à 6);
- VU l'arrêté du 10 octobre 2025 relatif à la nomination des membres du jury national d'évaluation institué par le décret n° 2015-598 du 2 juin 2015 modifié pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer;
- VU la décision du 22 avril 2025 portant délégation de signature (direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture);

#### Article 1er:

La session 028/2025 du jury national d'évaluation des connaissances linguistiques et juridiques françaises des officiers embarqués sur les navires enregistrés sous pavillon français au Registre international français (RIF) aura lieu au guichet unique du RIF, 5, place Sadi Carnot 13002 Marseille, le

#### Lundi 1er décembre 2025

#### Article 2:

Le jury est composé comme suit :

1

Président	A2AM Cécile DUPUISRÉMOND
Membres	M. Jean-Baptiste SALAÜN, professeur à l'ENSM
	M. Sylvain DAMOUR, capitaine d'armement, <i>Gazocéan</i>
	M. Romain GAGLIONE, breveté commandant de navire

### Article 3:

Les épreuves sont organisées comme suit :

- Lundi 1er décembre 2025 de 14h00 à 16h00 : épreuve écrite
- Lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 de 16h00 à 18h00 : entretiens avec le jury (30 minutes par candidat).

#### Article 4:

La délibération du jury aura lieu à l'issue de l'entretien avec les candidats le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Les résultats de l'examen seront publiés sur le site internet du RIF (https://www.rif.mer.gouv.fr/).

#### Article 5:

Les officiers ressortissants d'un État-membre de l'Union européenne, d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen (EEE) ou de la Confédération suisse ou d'un État partie à tout accord international ayant la même portée en matière de droit de séjour et au travail, souhaitant se présenter à cette session du jury doivent déposer leur dossier de candidature auprès du guichet unique du RIF (par courriel à l'adresse rif.equipage@mer.gouv.fr) avant le jeudi 27 novembre 2025 à 16h00.

La fiche d'inscription, comprenant la liste des pièces à fournir, est téléchargeable dans la rubrique dédiée du site internet du RIF (https://www.rif.mer.gouv.fr/la-verification-du-niveau-de-connaissance-de-la-a401.html).

#### Article 6:

Madame Cécile DUPUIS--RÉMOND est chargée de l'organisation de cette session.

Signé

L'administratrice de 2ème classe des affaires maritimes

Cécile DUPUIS--RÉMOND

Chargée des équipages et de la promotion du RIF

